



REGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE
RECTEUR DES ACADEMIES DE CAEN ET DE ROUEN
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

DEPAP – BPATSS
168, rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN cedex

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'état ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 proclamant les résultats des élections et le procès-verbal du 7 décembre 2018 désignant les représentants des personnels élus ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE - Sont nommés en qualité de membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard du corps des **adjoints administratifs de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES)** :

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Bertrand COLLIN
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines au
rectorat de Caen

Madame Alexa NATIVELLE
Directrice adjointe des Ressources Humaines
Université de CAEN Normandie

Monsieur Giacomo BOURREE
Secrétaire général de la Direction des
services départementaux de l'éducation
nationale de la Manche

Madame Isabelle FORET-SIMON
Secrétaire générale de la Direction des
services départementaux de l'éducation
nationale de l'Orne

Membres suppléants

Madame Delphine MAUROUARD
Chef de la DEPAP
au rectorat de Caen

Madame Chantal DENOYES
Responsable de la gestion des personnels IATOS
à l'université de CAEN Normandie

Monsieur Blaise LEBLANC
Principal du Collège Léopold Sedar Sengor à Ifs

Madame Laurence TROTIN
Directrice du pôle de Caen du CROUS Normandie

Monsieur Thierry BORDES
Principal du collège Langevin Wallon
à Blainville sur Orne

Madame Stéphanie LABEYRIE
Chef du bureau BPATSS
au rectorat de CAEN

Monsieur David GUEHENNEC
Agent Comptable du Lycée P.S. de Laplace
à Caen

Madame Catherine HUOT-MARCHAND
Chef du bureau des pensions et accidents du travail
à rectorat de Caen

II - REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

Membres suppléants

ADJAENES principal 1^{ère} classe

Monsieur Philippe RONDEL
A&I - UNSA
Lycée Napoléon - L'AIGLE

Madame Marie-Jeanne WINKEL
A&I - UNSA
Lycée Charles de Gaulle - CAEN

Madame Sandrine HAYS
SNASUB-FSU
DDCS - CAEN

Monsieur Rémi LE GOFF
SNASUB-FSU
Rectorat - CAEN

ADJAENES principal 2^{ème} classe

Madame Isabelle GALLOT
A&I - UNSA
Collège Jean Moulin – CAEN

Madame Magali VAILLANT
A&I - UNSA
Lycée Victor Lépine - CAEN

Madame Carmela ROSSI
SNASUB-FSU
Collège Emile Chartier – MORTAGNE AU PERCHE

Madame Fabienne GUERARD
SNASUB-FSU
D.S.D.E.N. du Calvados – HEROUVILLE ST CLAIR

ADJAENES

Madame Magali PICOT CAMPAIN
A&I - UNSA
D.S.D.E.N. du Calvados – HEROUVILLE ST CLAIR

Madame Sarah CIRODDE
A&I - UNSA
Lycée Jules Dumont D'Urville - CAEN

Madame Cécile CARIN
SNASUB-FSU
D.S.D.E.N. du Calvados – HEROUVILLE ST CLAIR

Madame Isabelle FLEGO
SNASUB-FSU
Collège Diderot – CHERBOURG EN COTENTIN

Article 2 : Le mandat de cette commission prend effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de quatre ans.

Article 3 : Le recteur de la région académique Normandie, recteur des académies de Caen et de Rouen, chancelier des Universités, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 20 DEC. 2018



Le Recteur,